

Département  
du Nord

Arrondissement  
de LILLE

# VILLE DE CYSOING

## Délibération du Conseil Municipal du 9 octobre 2024



Nomenclature : 7.5  
2024/52

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 octobre à 19 heures 30, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 3 octobre deux mille vingt-quatre dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers absents représentés : 6

Nombre de conseillers absents : 2

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine.

Etaient absents excusés représentés :

THOREL Mireille (pouvoir Sylvie CASTEL), BOGAERD Eric (pouvoir Laurent POUILLART), DESMARESCAUX Martine (pouvoir Marion DUBOIS), ROBIL Raphael (pouvoir Antoine SILVESTRI), FIQUET Alain (pouvoir Pascal Boileau) et LEQUIEN Valéry (pouvoir Marin DEVILDER).

Etaient absents : LEFEBVRE Ludovic et JANVIER Dominique

### **POINT N°11 : Département - sollicitation d'une nouvelle subvention au titre de l'AMP 2024 pour des travaux de sécurisation des voies départementales en agglomération**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations 2024\_28 et 2024\_29 en date du 15 avril 2024 par lesquelles le Conseil Municipal sollicitait un accompagnement financier du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police (AMP) pour la première et de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) pour la seconde.

Pour mémoire les projets présentés dans l'objectif commun de réduire la vitesse sur les routes départementales en agglomération sont les suivants :

- Au titre de l'AMP :

- La mise en place d'un régime de stop sur la RD 90 dite rue Gambetta à l'intersection avec la rue de Fontenoy dans le sens de la remontée vers la place de la République,
- La mise en place d'une écluse simple sur la route de Genech dans le sens de l'entrée en ville en amont du plateau du carrefour avec la rue de Louvil.

- Au titre de l'ASRDA :

La mise en place d'une écluse simple dans chacun des 2 sens de circulation sur la RD 94A dite rue du Peuville avec le marquage et les panneaux signalétiques nécessaires.

Les services instructeurs du Département demandent, au vu du très grand nombre

de projets présentés au titre de l'ASRDA cette année, de basculer les dossiers de l'ASRDA vers l'AMP.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'ajouter à la demande précédente d'accompagnement au titre de l'AMP de la Ville, la participation financière du Département pour installer deux écluses sur la RD 94A dite rue du Peuville avec le marquage et la signalétique nécessaires.

L'accompagnement financier est calculé selon la catégorie d'aménagements éligibles avec des taux de subvention qui varient de 35 à 75% du montant hors taxe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter le Département du Nord pour bénéficier d'un accompagnement financier complété, au titre de l'AMP 2024, pour les aménagements tels que décrits et l'autorise à signer tous les actes à cet effet.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire  
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire  
Marin DEVILDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.